

## Garantir une mobilité à la portée de tous en zones rurales

*Autosaisine – Avis adopté en séance plénière du 8 décembre 2022.*

*La Loi d'orientation des mobilités (LOM) de décembre 2019 entend garantir à tous les citoyens l'accès à la mobilité, qui est l'une des conditions de la cohésion sociale et territoriale. Or, les habitants des zones rurales restent encore largement dépendants de la voiture individuelle.*

### Contexte & enjeux

Dans un contexte mondial où la mobilité est marquée par un double enjeu, social et écologique, le CESER fait le constat d'une région Grand Est :

- plus rurale que la moyenne française,
- où toutes les classes d'âge éprouvent des difficultés de déplacement,
- touchée par la baisse des services de proximité,
- en déficit d'ingénierie territoriale.

Prenant acte de la LOM qui élargit les compétences des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et donne à la Région le rôle de chef de file sur le sujet, le CESER voit en l'innovation (moyens de transport et Maas - Mobility as a service<sup>1</sup>) un levier du développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle. Dans les zones rurales, il convient de passer de la dépendance à la voiture individuelle à un éventail de solutions n'excluant pas la voiture, mais offrant des alternatives (transport à la demande, transport d'utilité sociale, mobilités douces, etc.), y compris celle de ne pas avoir à se déplacer (démobilité).

Dans sa réflexion, le CESER a tenu compte à la fois des tendances sociétales de fond (évolution du rapport au travail et expansion du numérique) et des grands enjeux que recouvre la question des mobilités rurales : l'accès aux services pour les ménages, la cohésion et l'aménagement des territoires, l'impératif de décarbonation des déplacements, ainsi qu'un enjeu de coopération et de finances publiques pour le Conseil régional et les AOM locales (communautés de communes ou autres EPCI).

### Préconisations & Recommandations

Le CESER considère que le développement d'une offre de mobilité adaptée (axe 2) constitue une condition nécessaire afin d'améliorer les mobilités en zones rurales. Cependant, il ne néglige pas l'approche par la mobilité inversée (axe 1) rendant plus accessibles les services publics et de proximité. Enfin, il insiste sur l'accompagnement des individus, en particulier les plus fragiles, dans leur capacité à se déplacer par eux-mêmes : la « motilité » (axe 3).

#### 1) Agir sur l'aménagement et le soutien aux territoires ruraux : la mobilité inversée

Afin de **favoriser le développement des services publics et de proximité**, le CESER préconise notamment de soutenir les services de proximité itinérants en zones très peu denses, de maintenir un réseau de distribution des espèces et de développer des services de proximité dans des lieux existants (gares, centre-bourgs).

Afin de **favoriser la force de proposition et d'innovation en provenance des territoires**, le CESER appelle à renforcer l'ingénierie territoriale, indispensable pour la définition des besoins et le montage des projets.

Afin d'**accompagner le déploiement du bouquet de mobilités**, le CESER recommande de développer la création d'aires de covoiturage et de Pôles d'Echange Multimodaux, ainsi que l'implantation de bornes de recharge pour les énergies non carbonées (électrique – stations GNV – bio-GNV – hydrogène).

---

<sup>1</sup> Maas : type de service qui, via un canal numérique commun, permet aux utilisateurs de planifier, réserver et payer pour plusieurs types de services de mobilité. Le concept décrit un passage des modes de transport personnels à la mobilité fournie en tant que service

2) Agir sur les solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle :  
le « bouquet de mobilités »

Les alternatives à la voiture individuelle doivent respecter quatre principes de base :

- SIMPLICITE : la facilité de compréhension et d'utilisation.
- SECURITE : la réduction des risques au minimum incompressible et fiabilité maximale possible du service.
- REGULARITE : le respect des horaires de circulation prévus.
- ACCEPTABILITE : l'adaptation aux besoins de l'utilisateur (horaires et garantie aller-retour).

Afin de **mieux prendre en compte la relation usager en zones rurales**, le CESER préconise notamment la création d'une plateforme unique d'information et de réservation adaptée à l'ensemble des publics et la mise en place d'une billetterie intégrée couvrant les zones rurales.

Afin d'**étoffer le bouquet de mobilités tous publics**, le CESER recommande en particulier de proposer des alternatives crédibles à l'autosolisme (pistes cyclables, covoiturage, transports en commun plus fréquents, etc.) et de promouvoir et généraliser l'ouverture des transports scolaires et interurbains à la clientèle commerciale.

Afin de **répondre aux besoins des publics fragiles**, le CESER propose de développer le Transport d'Utilité Sociale (TUS) et de garantir le droit à la mobilité en s'appuyant sur les acteurs du secteur associatif.

Afin de **miser sur l'innovation dans les territoires**, le CESER suggère de s'appuyer sur les innovations techniques (ex : trains légers, navettes) pour offrir des alternatives facilement accessibles aux administrés des zones peu denses.

3) Accroître les compétences individuelles et la mobilité intellectuelle (« motilité »<sup>2</sup>)

Afin d'**accompagner tous les publics en zones rurales**, le CESER propose notamment de déployer et mutualiser des accompagnants numériques et de former le binôme maire/secrétaire de mairie aux mobilités en zones rurales.

Afin d'**accompagner les publics fragiles et en manque de « motilité »**, le CESER appelle par exemple à soutenir les ateliers et chantiers d'insertion permettant à la fois le maintien de conditions attractives d'acquisition et d'entretien des véhicules, ainsi que d'inclusion sociale et de réinsertion professionnelle (ex : garage solidaire).



**Odile AGRAFEIL**  
Présidente de la Commission  
Mobilités et infrastructures  
de transport



**Patrice HALTEBOURG**  
Rapporteur de la Commission  
Mobilités et infrastructures  
de transport

[www.ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr) | [ceser@grandest.fr](mailto:ceser@grandest.fr) | @cesergrandest  | @ceserge 

<sup>2</sup> Motilité : l'ensemble des facteurs qui font que l'on arrive à être mobile. Notion développée par le sociologue suisse Vincent Kaufmann.